

Réunion du 2 juillet 2012

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etaient
présents : Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Sébastien ZAEGEL, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Frédéric BIERRY, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Gaston DANN, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Claude FROEHLI, Monsieur Francis GRIGNON, Docteur Yves LE TALLEC, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) : Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Henri DREYFUS, Monsieur David HECKEL, Monsieur Robert HERRMANN, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur Serge OEHLER

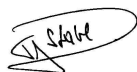
Absent(s) :

Rapporteur : Monsieur Francis GRIGNON

**N° CP/2012/507 - Voirie départementale - Modernisation du réseau routier
- 1221
RD 421 - Aménagement entre HOCHFELDEN et SAVERNE -
Subvention au Souvenir Français pour la repose de la stèle du
capitaine Rasson**

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer à la Délégation générale pour le Bas-Rhin du Souvenir Français une subvention de 755,87 € TTC pour la repose de la stèle du capitaine Teddy Rasson en bordure de la RD 421 à STEINBOURG, dans le cadre des travaux d'aménagement de la RD 421 entre HOCHFELDEN et SAVERNE.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
Le Directeur des services de l'assemblée



Jean-Jacques STAHL

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : A067-226700011-20120702-68771-DE-1-1_0
Acte certifié exécutoire au : 10/07/12